



Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **ARMICARB***

de la société DE SANGOSSE S.A.S.
enregistrée sous le n° 2025-0470

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 22 avril 2025,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	ARMICARB APC-09CD PONDUCARB
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DE SANGOSSE S.A.S. Bonnel CS 10005 47480 PONT-DU-CASSE France
Formulation	Poudre soluble dans l'eau (SP)
Contenant	850 g/kg - hydrogénocarbonate de potassium
Numéro d'intrant	2100180
Numéro d'AMM	2110059
Fonction	Fongicide et régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel
Mention particulière	Produit à faible risque au sens de l'article 47 du règlement (CE) n° 1107/2009

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 26/08/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
Emballage	Contenance
Sacs en polyéthylène basse densité	35 L contenant 5 ; 10 ; 12 ; 15 ; 18 ; 20 ou 25 kg
Sacs en polyéthylène basse densité / polyamide orienté / aluminium / polyéthylène téréphthalate	8 L contenant 5 kg ; 9 L contenant 5 kg ; 10 L contenant 5 kg ; 16 L contenant 5 ou 10 kg ; 32 L contenant 5 ; 10 ; 12 ; 15 ; 18 ou 20 kg
Sacs en polyéthylène téréphthalate / polyéthylène basse densité	10 L contenant 5 kg
Sacs en polyéthylène téréphthalate / polyéthylène téréphthalate aluminisé / polyéthylène basse densité	16 L contenant 5 ou 10 kg ; 23 L contenant 5 ; 10 ; 12 ou 15 kg ; 32 L contenant 5 ; 10 ; 12 ; 15 ; 18 ou 20 kg